

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 février 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

**Absents excusés** : M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. ROLAND de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Excusés : 5

**N° de l'ordre du jour :**

**2013-02-05 : Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2013, taux ménages 2013 et lissage du taux de CFE de Châteaufort.**

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-04-01 du 14 avril 2010 relative au taux relais de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la fixation de la durée d'unification progressive du taux à l'intérieur de l'EPCI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-03-05 du 29 mars 2011 relative au vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, au lissage des taux de CFE pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et aux taux ménage pour 2011 ;

Il est proposé de voter le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et les taux additionnels de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti sans changement par rapport à 2012.

Il est rappelé que les taux de CFE des 14 communes convergent vers le taux de référence de CFE de 18,86 % à horizon 2021.

Châteaufort a rejoint Versailles Grand Parc le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est proposé de faire converger le taux de CFE de Châteaufort (22,73 %) en deux ans au vu de la faible base de CFE de Châteaufort et du faible écart entre le taux de référence de Versailles Grand Parc et le taux de Châteaufort.

Pour information, les taux de CFE des communes en 2013 seront les suivants :

Taux de CFE "rebasé"	2010	Variation/an jusqu'en 2021	2011	2012	2013
Bièvres	20,83	-0,179	20,65	20,47	20,29
Bois d'Arcy	24,16	-0,482	23,68	23,2	22,71
Buc	16,91	0,177	17,09	17,26	17,44
Châteaufort				22,73	20,80
Fontenay-le-Fleury	21,60	-0,249	21,35	21,1	20,85
Jouy-en-Josas	18,43	0,039	18,47	18,51	18,55
Les Loges-en-Josas	13,43	0,494	13,92	14,42	14,91
Rocquencourt	15,55	0,301	15,85	16,15	16,45
Saint-Cyr-l'Ecole	21,97	-0,283	21,69	21,4	21,12
Toussus-le-Noble	15,52	0,304	15,82	16,13	16,43
Versailles	18,74	0,011	18,75	18,76	18,77
Viroflay	20,26	-0,127	20,13	20,01	19,88
Bailly	15,62	0,295	15,91	16,21	16,5
Noisy-le-Roi	16,59	0,206	16,8	17	17,21
Rennemoulin	16,48	0,216	16,7	16,91	17,13

La convergence vers le taux unique de 18,86 % s'étale jusqu'en 2014 pour Châteaufort et jusqu'en 2021 pour les autres communes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

1) *fixe les taux de fiscalité pour 2013 :*

- o *taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 18,86 %*
- o *taux de la Taxe d'Habitation : 6,18 %*
- o *taux de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 2,02 % ;*

2) *décide que la convergence du taux de Châteaufort vers le taux de référence (18,86 %) sera lissée sur une période de 2 ans de 2013 à 2014.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 68 (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par déléation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

·Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130207-CC20130205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013